**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, tenue le jeudi 9 octobre 2008 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

#### Commissaires présents

Mme Manon Barbe, présidente de la commission

Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

M. Richard Bergeron

Conseiller de ville, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

M. Christian G. Dubois

Conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Pierre Mainville

Conseiller d'arrondissement de Ville-Marie

**Marie Potvin** 

Conseillère d'arrondissement d'Outremont

M. Robert L. Zambito

Conseiller d'arrondissement de Saint-Léonard

#### Commissaires absentes

Mme Noushig Eloyan, vice-présidente de la commission

Conseillère de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Mme Ginette Marotte** 

Conseillère de ville, arrondissement de Verdun

#### Le quorum est atteint

#### Aussi présents

**Mme Céline Topp**, directrice, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, **M. Christian Champagne**, chef de division,

M. Gilles Dufort, chef de division,

Mme Jennifer Ouellet, conseillère en aménagement,

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

### **Assistance**

13 personnes

## 1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, la présidente de la commission, Mme Barbe ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Elle rappelle que la commission procède à l'étude du bilan de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*.

Elle indique le déroulement de la soirée : le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise présentera le bilan et, par la suite, les personnes qui se sont inscrites à la période de questions seront invitées à prendre la parole. La commission adoptera ses recommandations, en assemblée publique, le 11 novembre à 18 h, ici même, dans la salle du conseil.

Mme Barbe se présente et invite les membres de la commission à faire de même. Elle souligne la présence de Mme Catherine Sévigny, mairesse suppléante et conseillère associée à la culture et au centre-ville. Puis elle présente Mme Céline Topp, directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

Elle procède ensuite à l'adoption de l'ordre du jour.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Barbe fait la lecture de l'ordre de jour. Sur une proposition de M. Zambito, appuyée par Mme Potvin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

# 3. Adoption des procès verbaux des assemblées publiques du 22 août 2007 et du 22 novembre 2007

Sur une proposition de M. Bergeron, appuyée par Mme Barbe, le procès-verbal du 22 août 2007 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de Mme Barbe, appuyée par M. Bergeron, le procès-verbal du 22 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

#### 4. Bilan de la mise en œuvre de la Politique du patrimoine

Mme Topp est invitée à prendre la parole. Elle présente les membres de son équipe : Christian Champagne, Gilles Dufort et Jennifer Ouellet. Puis elle souligne la présence de Mme Marie Lessard, présidente du conseil du patrimoine de Montréal, et de M. Paul Langlois du Développement culturel.

Mme Topp présente le bilan de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*, au moyen d'un document Power Point. Elle rappelle qu'au moment de son adoption, en mai 2005, la Ville s'était engagée à rendre compte de la mise en œuvre de la *Politique* par un bilan périodique. Le bilan qui est présenté aujourd'hui fait l'inventaire des réalisations et des projets dans le cadre de la phase de démarrage, soit pour la période 2005-2008.

Mme Topp débute sa présentation en faisant un rappel de la *Politique du patrimoine* et de l'objectif visé : organiser et orienter l'action de la Ville et de ses partenaires pour encourager le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais; et faire du patrimoine, un levier de développement culturel, social et économique.

La politique s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit : l'organisation de l'action en matière de patrimoine, la Ville en tant que propriétaire et gestionnaire exemplaire, ainsi que les territoires stratégiques. Ces territoires comprennent : le parcours riverain, le Vieux-Montréal, le mont Royal, le canal de Lachine, le havre de Montréal, l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène.

Mme Topp rappelle que la définition que l'on s'est donné du patrimoine est très large. Les actions ciblées touchent le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, le patrimoine bâti et mobilier, archéologique et archivistique, ainsi que l'art public. Au cours de la phase de démarrage, les priorités que la Ville s'est données touchent plus particulièrement la connaissance du patrimoine montréalais, les actions de la Ville à titre de propriétaire et de gestionnaire, le soutien et le partenariat avec les différents acteurs, ainsi que les activités de sensibilisation et de diffusion. Mme Topp présente les réalisations en les regroupant autour de ces trois thèmes.

#### La connaissance du patrimoine montréalais

Mme Topp fait référence aux études portant sur le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et paysager, ainsi que le patrimoine archéologique. Parmi les réalisations, elle cite le *Grand répertoire du patrimoine bâti*, qui documente près de 250 secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, identifiés dans le *Plan d'urbanisme*. Le document est accessible sur Internet. Mme Topp souligne également la réalisation d'un *État des lieux* pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire des cimetières du mont Royal. En ce qui concerne le paysage naturel et paysager, elle souligne l'étude des paysages du mont Royal, un projet en cours. Enfin, elle mentionne les fouilles archéologiques réalisées sur le site de l'église Notre-Dame.

La réalisation d'inventaires a également contribué à enrichir la connaissance du patrimoine montréalais. Mme Top cite l'inventaire des anciennes maisons de ferme de l'île de Montréal et de l'île Bizard, de même que l'inventaire des lieux de culte.

Les actions de la Ville à titre de propriétaire et de gestionnaire

Mme Topp fait référence aux projets d'encadrement, aux projets de protection et de mise en valeur, de même qu'aux citations. Parmi les projets d'encadrement, elle souligne la mise en place du Fonds du patrimoine culturel québécois, du fonds dédié aux immeubles municipaux, ainsi que du guichet unique Ville-MCCF (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) pour les demandes touchant des bâtiments visés par la Loi provinciale sur les biens culturels. Elle évoque également l'élaboration de politiques et de réglementation en matière de patrimoine bâti, ainsi qu'un plan stratégique d'attribution de statut et un processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu. Elle rappelle que le Bureau du patrimoine veille à l'intégration de la dimension patrimoniale dans les transactions d'immeubles municipaux. Elle souligne aussi l'expertise offerte aux arrondissements pour l'élaboration de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Parmi les projets de protection et de mise en valeur, Mme Topp souligne tout particulièrement le Plan du mont Royal, réalisé en collaboration avec les partenaires, ainsi que le Plan de transport intégré du Vieux-Montréal. Ce dernier comprend notamment un nouveau circuit d'autobus reliant le centre-ville, le Vieux-Montréal, le Vieux-Port et la station Berri-UQAM. Par ailleurs, des études ont été réalisées, en collaboration avec les commerçants et résidants, pour choisir les meilleures options de piétonisation éventuelle. La Ville a également apporté son soutien à la restauration de bâtiments privés par l'attribution de subventions provenant de l'Entente sur le développement culturel. Elle mentionne entre autres le bâtiment situé au 478, rue McGill, ainsi que l'édifice de la Sauvegarde au 1522, rue Notre-Dame Est.

D'autres interventions ont permis de restaurer des bâtiments municipaux, notamment le moulin de Pointe-aux-Trembles, la maison Étienne-Nivard de Saint-Dizier et l'hôtel de ville, un projet en cours. La restauration de ces bâtiments est financée par le fonds dédié aux immeubles municipaux, créé à même le Fonds du patrimoine culturel québécois. Mme Topp souligne également le réaménagement de la rue McGill, du square des Frères-Charon et la restauration du square Dorchester et de la place du Canada, dont les travaux vont débuter sous peu.

Enfin, la Ville a procédé à la citation de bâtiments et à la constitution d'un site du patrimoine. Habitat 67 a été cité à titre de bâtiment historique et l'île Sainte-Hélène a été constituée site du patrimoine. D'autres projets sont en cours.

Le soutien, les partenariats, la sensibilisation et la diffusion.

Parmi les activités de soutien aux arrondissements et aux organismes, Mme Topp souligne tout particulièrement le rôle joué auprès de la table de concertation du Vieux-Montréal et de celle du mont Royal. Par ailleurs, la Ville a tissé des partenariats avec la Ville de Québec, entre autres, et les universités, notamment l'UQAM, pour le répertoire de la toponymie. Mme Topp rappelle aussi que la Ville travaille en étroite collaboration avec Héritage Montréal dans l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM), une activité annuelle. Parmi les activités de sensibilisation et de diffusion, outre l'OPAM, Mme Topp mentionne les activités de commémoration du 40° anniversaire de l'Expo 67, la participation au Mois de l'archéologie, par des visites guidées des collections de la Ville, et la production du dépliant *Sur les traces du Vieux-Montréal*. Parmi les outils de sensibilisation et de diffusion, outre le *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, elle mentionne le *Répertoire historique des toponymes montréalais* et le portail montréalais des archives.

En terminant, Mme Topp indique qu'avec l'appui de *l'Entente sur le développement culturel*, qui a été renouvelée pour 2008-2011, la Ville poursuit ses efforts dans la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* de concert avec ses partenaires. L'Entente s'accompagne d'une enveloppe de 70 M\$ pour les trois prochaines années, investis conjointement par le ministère et la Ville de Montréal. Ce montant est consacré exclusivement à la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais. Elle précise qu'il s'ajoute au budget régulier d'opération et au PTI.

La Ville compte poursuivre la mise en place de mécanismes pour favoriser les échanges d'information et d'expertise avec ses partenaires; accroître la connaissance du patrimoine montréalais, poursuivre ses activités de sensibilisation et améliorer ses outils de diffusion; maintenir ses efforts et son soutien aux citoyens dans la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti, archéologique, naturel et paysager, mobilier, archivistique et immatériel.

### 5. Période de questions et commentaires du public

### M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

Soulignant l'importance de la *Politique du patrimoine*, M. Bumbaru déplore les délais trop courts entre l'avis de convocation et la tenue de l'assemblée publique. Bien que les délais réglementaires aient été respectés, il considère que ce n'est pas suffisant, il aurait souhaité avoir le temps de consulter le réseau Patrimoine Montréal afin de discuter du bilan et présenter par la suite ses commentaires par écrit. Il rappelle que le dernier bilan (2005-2006), déposé à la date anniversaire de l'adoption de la politique, avait été réalisé à la demande du réseau.

M. Bumbaru critique la facture des documents présentés par la Ville sur sa *Politique du patrimoine*, en les comparant aux publications de la Ville de Québec sur sa politique culturelle. Il considère que pour une ville qui porte le titre de ville Unesco de design, Montréal pourrait rehausser la qualité du design graphique, pour faire de ses publications des outils de communications plus efficaces.

Par ailleurs, M. Bumbaru souligne l'importance de réaliser un bilan pour être en mesure de faire un suivi et de s'assurer ainsi que l'on va dans la bonne direction, un processus essentiel quand on vise l'excellence. Il souhaiterait toutefois que l'on fasse du bilan, non pas une simple liste d'actions, mais un véritable outil de suivi, un tableau de bord, qui permette de mesurer l'atteinte des objectifs. Il souhaiterait que le bilan puisse illustrer, entre autres, en quoi Montréal est une ville exemplaire en tant que gestionnaire et comment elle exerce son leadership pour mobiliser ses partenaires.

M. Bumbaru estime que la Ville a fait beaucoup plus que ce qui est présenté dans le bilan, notamment en tant que leader. Il fait référence à l'intervention du maire auprès de la Fédération canadienne des municipalités en ce qui concerne les lieux patrimoniaux du fédéral. On n'en fait pas mention dans le bilan et pourtant, cela revêt une grande importance pour les propriétaires de biens patrimoniaux à Montréal qui peuvent bénéficier de mesures fiscales incitatives.

Par contre, M. Bumbaru relève certains éléments présentés dans le bilan qui sont à ses yeux importants. Il réfère au redéploiement de subventions provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois, permettant d'apporter une aide financière non seulement aux projets de 1 M\$, mais aussi aux projets de moindre envergure, pour encourager les propriétaires à restaurer des éléments patrimoniaux comme un escalier, une corniche, des fenêtres ou autres projets.

Mais il y a d'autres absents dans le bilan, selon M. Bumbaru. Le débat entourant les codes de construction en est un. M. Bumbaru est d'avis que les codes devraient être adaptés pour ne pas pénaliser les gens qu'on veut aider par ailleurs. Pour éviter que tout ne se retrouve dans un container lors des travaux, il y aurait lieu de se questionner sur certains éléments de la réglementation.

Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif — Procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 9 octobre 2008

M. Bumbaru souligne aussi l'absence du mot « protection ». On parle de gestion, mais la Ville n'est pas qu'un gestionnaire, elle doit également assumer un rôle de protection, notamment en offrant un soutien technique et son expertise aux arrondissements qui sont responsables de l'émission des permis de démolition.

En ce qui concerne la toponymie, il mentionne le débat entourant le changement de nom de l'avenue du Parc qui a recueilli 45 000 signatures d'opposants à un projet qui ne respectait pas les engagements de la *Politique du patrimoine*.

- M. Bumbaru souligne par ailleurs le cas de Griffintown et de la Place d'Armes, où la Ville a pris une position ferme et courageuse pour aller chercher auprès d'Ottawa et de Québec de l'aide pour soutenir les propriétaires de biens patrimoniaux, il n'en est pas question dans le bilan.
- M. Bumbaru considère aussi qu'il y a des éléments imprécis, notamment en ce qui concerne les critères. Il donne l'exemple de Ben Smoke Meat dont on a dit qu'il ne s'agissait pas de patrimoine architectural, mais de patrimoine immatériel, pourtant le bâtiment existe. Il ne suffit pas, comme on l'a fait dans certains cas, celui du CHUM notamment, d'évoquer les lieux par un rappel tout en autorisant la démolition. La réglementation devrait être mieux adaptée au respect de l'authenticité, c'est un réel défi

En ce qui concerne les citations, M. Bumbaru se demande si la stratégie a été discutée avec le public. Il rappelle qu'en 1987, Héritage Montréal a présenté une liste de biens pour citation et n'a pas obtenu de réponse détaillée à savoir pourquoi ses propositions n'ont pas été retenues. Si on parle de partenariat et d'objectifs communs, il faudrait solliciter la participation du public.

- M. Bumbaru se demande aussi pourquoi le projet de Maison du patrimoine a été évacué alors qu'il en est question depuis des années. Il cite l'exemple de la ville de Gatineau qui a sa Maison du patrimoine alors que la métropole patrimoniale des Amériques n'en a pas. Il prétend que le projet, qui vient de la société civile, est bloqué au niveau municipal. Ce serait, selon lui, un projet à intégrer au plan de développement culturel, projet sur lequel il souhaite attirer l'attention de la commission.
- M. Bumbaru considère enfin qu'il y a lieu de se questionner quant aux niveaux de responsabilité dans une Ville qui s'est débarrassée de son service d'urbanisme. Il se demande qui est responsable de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*. Tout en reconnaissant qu'il y a une expertise dans les arrondissements, il se demande qui a la vue d'ensemble. Par ailleurs, il propose que le prochain bilan soit étudié conjointement par cette commission et celle qui est responsable de la culture, puisque le patrimoine relève de la compétence des deux commissions.

Enfin, M. Bumbaru s'étonne d'apprendre que le jalonnement dynamique dans le Vieux-Montréal se fait sans besoin de permis alors que la moindre intervention dans ce secteur, jusqu'au changement d'une poignée de porte, requiert un permis. Ce projet étant largement subventionné par la Ville, il considère que l'occasion aurait été belle pour la Ville de se montrer exemplaire.

En terminant, M. Bumbaru laisse entendre qu'il transmettra dans les prochains jours ses commentaires par écrit. Il rappelle qu'il serait intéressant, à l'avenir, de prévoir des délais plus longs pour permettre aux organismes interpellés de formuler leurs propositions.

Mme Barbe remercie M. Bumbaru pour ses commentaires. Elle nuance toutefois certaines de ses affirmations, notamment en ce qui concerne les ressources en urbanisme à la Ville, la démarche entourant le jalonnement dynamique et le projet de maison du patrimoine.

Mme Barbe souligne l'importance pour la Ville de réaliser un bilan comme elle le fait dans tous les champs d'intervention, afin de mesurer l'atteinte des objectifs. Elle reconnaît qu'il y a toujours place à l'amélioration et que les commentaires entendus ce soir contribueront à bonifier le bilan.

Pour ce qui est des délais, Mme Barbe rappelle que l'étude du Plan de transport, beaucoup plus complexe et volumineux, était assujetti aux mêmes délais réglementaires. Elle invite M. Bumbaru à faire suivre le mémoire qu'il aurait souhaité déposer à la commission.

Mme Barbe cède la parole à M. Bergeron qui adresse une question à M. Bumbaru. Sa question touche la disparition progressive des calèches dans le Vieux-Montréal qui, selon le plan de retrait financé par la Ville, devrait ramener le nombre de 32 qu'il était, il y a quelques années, à 12 dans les années à venir. Puisque selon lui, la présence de calèches marque la personnalité du Vieux-Montréal, M. Bergeron demande si l'on ne pourrait pas considérer la question sous un angle patrimonial plutôt qu'économique, afin de renverser la décision.

Sans répondre directement à la question sur laquelle son organisme n'a pas pris position, M. Bumbaru revient sur l'importance de prendre en considération le génie du lieu dans l'évaluation de l'impact patrimonial. À savoir si la présence de la calèche a une valeur patrimoniale, il répond simplement en évoquant qu'elle est présente depuis le début de la colonie et qu'il existe dans beaucoup de villes, comme à Québec, des parcours qui relient les lieux d'intérêt historique. Il invite la Ville à repenser ces liens et à réfléchir à de tels circuits

#### M. Réjean Charbonneau, Château Dufresne

M. Charbonneau souligne l'absence de référence au territoire de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve dans le bilan et souhaite attirer l'attention de la commission sur la richesse de son patrimoine et sur certains projets qu'il souhaiterait retrouver dans le prochain bilan.

Il mentionne tout d'abord le projet de complexe muséal Dufresne-Ninchieri qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité ayant bénéficié du soutien financier de la Ville. On ne relève pourtant aucune référence à ce projet dans le bilan, alors qu'il s'agit d'un équipement de la Ville qui mérite attention et fierté.

Un autre projet sur lequel M. Charbonneau voudrait attirer l'attention, touche une section de l'autoroute Ville-Marie, ancien chemin du roi qui a une valeur patrimoniale. Il s'agit plus particulièrement de la section de la tonnellerie où il est projeté de construire un institut de maçonnerie. Un avis du conseil du patrimoine souligne le caractère unique du bâtiment, le seul qui fabriquait des tonneaux pour le transport de marchandise jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, qui existe encore aujourd'hui. Il exprime son inquiétude quant au sort réservé à ce bâtiment dans les travaux de réaménagement de l'autoroute Ville-Marie.

En ce qui concerne le patrimoine religieux, M. Charbonneau s'inquiète d'une décision à venir concernant l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, connue pour le festival Orgues et couleurs. Cette église possède un orgue considéré comme le 6<sup>e</sup> plus gros au monde et dont la restauration a coûté près de trois quarts de million de dollars. Il se demande ce qu'il adviendra des efforts qui ont été faits pour la protection et la mise en valeur de cette église et de son orgue si l'église est mise en vente dans le privé.

M. Charbonneau se questionne enfin sur la structure de fonctionnement entre la ville centre et les arrondissements pour ce qui est de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine*, et sur les mécanismes de communication et de soutien auprès des gens qui font le travail de terrain.

Mme Topp rappelle l'importance pour la Ville d'améliorer la circulation de l'information et la partage des responsabilités en matière de patrimoine. Les arrondissements qui représentent la première instance de proximité ont un rôle important à jouer auprès des citoyens, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes de permis, et auprès des organismes pour faire la promotion des différents programmes. La ville centre assure l'encadrement, tout en agissant de concert avec les arrondissements, comme cela a été le cas pour le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. Elle élabore des politiques, mais ce sont les arrondissements qui traduisent ces politiques dans la réglementation qu'ils appliquent, au jour le jour. Mme Topp rappelle que tout le monde a dû faire l'apprentissage de cette dynamique relativement nouvelle entre la ville centre et les arrondissements et signale qu'on travaille encore à trouver des modes de fonctionnement et de collaboration. Par exemple, avec le nouveau programme d'aide aux propriétaires pour la conservation d'éléments patrimoniaux, on a établi un mode de collaboration qui fait en sorte que les arrondissements, lorsqu'ils reçoivent une demande de permis, fournissent toute l'information sur le programme en vigueur et assurent le suivi du dossier auprès du citoyen.

M. Charbonneau considère que les arrondissements n'ont pas toute la connaissance qu'ils devraient avoir du territoire sur lequel ils interviennent, du point de vue de son histoire et de son patrimoine. Il suggère la mise en place d'un mécanisme de communication et d'éducation des professionnels des arrondissements sur leur territoire d'intervention, afin qu'ils prennent des décisions éclairées et qu'ils consultent au besoin les ressources sur le terrain.

Mme Barbe rappelle l'existence des comités consultatifs d'urbanisme dans chaque arrondissement. Ceux-ci discutent des dossiers et ont un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'arrondissement. Par ailleurs, il existe des règlements sur des PIIA (plans d'implantation et d'intégration architecturale) pour protéger, par exemple, le cachet architectural d'un quartier. Lorsqu'un citoyen vient demander un permis, les employés sont au fait des critères qui s'appliquent.

M. Bergeron intervient pour préciser qu'il peut en effet y avoir un écart dans l'expertise des anciennes villes indépendantes qui assumaient déjà toutes ces fonctions et des arrondissements de l'ancienne ville qui n'avaient pas les mêmes obligations.

Mme Barbe remercie les intervenants et invite les commissaires à intervenir à leur tour.

## 6. Période de questions des membres de la commission

Mme Barbe souligne le fait que la *Politique du patrimoine* ratisse très large, ce qui se traduit par plusieurs listes d'interventions. Faisant référence à l'inventaire que l'on retrouve aux pages 15-16 du bilan, elle se demande si cette liste reflète le portrait global des investissements et si on peut avoir accès à une information exhaustive. Elle se demande également quels sont les critères d'attribution des subventions provenant notamment du fonds dédié aux immeubles municipaux patrimoniaux dans chaque arrondissement et quel est l'échéancier d'investissement, pour savoir quand viendra le tour de tel ou tel bâtiment.

Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif — Procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 9 octobre 2008

Mme Top souligne que l'on a recensé l'ensemble des bâtiments appartenant à la Ville et ayant une valeur patrimoniale. On retrouve l'inventaire des propriétés municipales à la p.15 du bilan. Elle fait également référence à l'audit des bâtiments municipaux réalisé par la Direction des immeubles qui a permis de qualifier l'état des bâtiments pour identifier les interventions requises.

En ce qui concerne les priorités, Mme Topp signale qu'on les retrouve dans la *Politique*. Par exemple, en tant que propriétaire exemplaire, on a ciblé prioritairement les bâtiments patrimoniaux vacants et placardés. Elle donne l'exemple d'un bâtiment dans Verdun, la maison Étienne-Nivard de Saint-Dizier, qui occupe une place stratégique dans un parc au bord de l'eau, ainsi que le moulin de Pointe-aux-Trembles, la maison Brignon dit Lapierre et la maison Jacques-Richer. Ces bâtiments barricadés ont été les premiers à être remis en état. Il y a également des priorités ciblant les arrondissements historiques et naturels, de même que les territoires stratégiques qui feront l'objet d'interventions dans la prochaine phase.

Mme Barbe demande si ces budgets d'investissement sont prévus au PTI et qui en assure la coordination. Mme Topp précise qu'ils figurent en effet au PTI à la suite d'une entente avec la Direction des immeubles et les arrondissements quant aux priorités d'interventions. Elle précise comment se fait le partage des dépenses : la Direction des immeubles assume les coûts de remise aux normes (systèmes électriques, mécaniques et autres) tandis que les montants qui proviennent du Bureau du patrimoine sont des budgets de bonification, ils sont consacrés exclusivement aux dépenses liées à la restauration, ce qui permet de faire plus avec ce budget. Lorsqu'il s'agit d'une intervention sur le patrimoine d'un arrondissement, on demande à l'arrondissement d'assumer le tiers des coûts tandis que les deux tiers sont assumés par le programme conjoint Montréal-Québec.

Mme Topp ajoute que tout ce qui touche les équipements culturels est documenté dans le bilan de la *Politique culturelle*. Le Service, qui privilégie l'implantation d'équipements dans des lieux patrimoniaux, contribue ainsi à la restauration des bâtiments et la mise en valeur des lieux.

En conclusion, Mme Barbe constate que la *Politique du patrimoine* s'applique de façon transversale à la Ville, ce que corrobore Mme Topp, rappelant que la protection du patrimoine fait appel à une responsabilité partagée.

En terminant, Mme Barbe rappelle que la commission adoptera les recommandations en assemblée publique le 11 novembre à 18 h dans cette salle.

## 7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, Mme Barbe remercie les citoyens et organismes présents. Elle remercie Mme Topp et son équipe, ainsi que les membres de la commission.

À 20 h 30, sur une proposition de M. Mainville, appuyée par M. Bergeron, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ LE: 11 NOVEMBRE 2008

Original signé
Original signé

Manon Barbe
Présidente de la commission

Original signé
Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste